



CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

MARDI 10 JUIN 2014

- Transcription des débats -

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe Goujon, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger De Hauteclocque, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Pierre Charon, Louise-Agathe Charpentier, Daniel-Georges Courtois, François-David Cravenne, Claire De Clermont-Tonnerre, Jean-Raymond Delmas, Marie-Caroline Doucere, Caroline Duc, Marc Esclapez, Agnès Evren, Maud Gatel, Valérie Giovannucci, Shervine Janani, Jean-François Lamour, Ariane Laverdant, Franck Lefèvre, Isabelle Lesens, Audrey Levavasseur, Jérôme Loriau, Jean-François Lozin, Françoise Malassis, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Youma-Aïcha Niare, Fabrice Orlandi, Jean-Philippe Pierre, Jean-Yves Pinet, Laurent Racape, Olivier Rigaud, Alphée Roche-Noel, Chantal Rolgen, Nicole Schneider, Anne Tachene, Anne-Claire Tyssandier, Marie Toubiana et Yann Wehring

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs : Louisa Ferhat - pouvoir à Nicole Schneider, Hubert Martinez - pouvoir à Agnès Evren.

Sont absents :

Messieurs : Elisabeth de FRESQUET, Gérard GAYET, Jean-Manuel HUE.

1. Désignation des secrétaires de séance.

Monsieur le Maire : Les secrétaires de séances seront Ariane Laverdant et José Baghdad.

2. Adoption du procès-verbal du conseil d'arrondissement du 12 mai 2014.

Monsieur le Maire : Je sou mets à votre approbation le procès-verbal du conseil d'arrondissement du 12 mai 2014. Y a-t-il des observations ? Adopté.

3. 152014067 Désignation par le Conseil d'arrondissement d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'association théâtre Silvia Monfort.

Monsieur le Maire : Je précise que si mon nom est indiqué, il s'agit en fait de Mme Elisabeth de Fresquet qui me représentera au théâtre Silvia Monfort. Je vous demande de tenir compte de cette rectification. Je sou mets au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? La gauche ne prend pas part au vote.

4. Communication sur le renouvellement des membres de la commission d'attribution des chèques-vacances.

Monsieur le Maire : Les membres de la commission d'attribution des chèques-vacances seront Laurent Racapé, Louise-Agathe Charpentier, Anne-Claire Tyssandier, Alphée Roche-Noël et Catherine Bessis.

5. 152014050 Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 15^e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

6. 152014053 Choix de la gestion par délégation de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 4, rue André Gide à Paris 15^{ème}.

7. 152014054 Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 14/18 rue Viala à Paris 15^{ème} et autorisation à Monsieur le Maire du 15^{ème} arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics, pour la gestion de cet équipement.

8. 2014 DFPE 1059 Subvention (49.717 euros) et avenant n°1 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris - U.D.A.F (9e) pour la halte-garderie Necker (15e).
9. 2014 DFPE 1111 Subvention (289.544 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la structure multi-accueil Le Temps de l'Enfance (15e).
10. 2014 DFPE 1177 Lancement d'un marché d'exploitation d'un établissement de petite enfance situé 14/18 rue Viala (15e).
11. 2014 DFPE 1238 Avenants de prolongation de marchés d'exploitation d'établissements de petite enfance situés dans les 11e, 13e et 15e arrondissements.
12. 2014 DFPE 1276 Subvention (122.762 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour la halte-garderie Le Petit Edgar (15e).
13. 2014 DFPE 1277 Subvention (156.691 euros) et avenant N° 1 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour le multi-accueil Le Saint Léon (15e).
14. 2014 DFPE 1278 Subvention (169 804 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour la structure multi-accueil le Petit George (15e).
15. 2014 DFPE 1279 Subvention (189.920 euros) et avenant N°1 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour le multi-accueil Le Petit François (15e).
16. 2014 DFPE 1326 Logement de fonction de la crèche sise 25, rue Théodore Deck (15e) - Convention de gestion avec la RIVP.
17. 152014049 Approbation du principe d'implantation et d'aménagement d'un jardin partagé au 24 rue Paul Barruel 75015 PARIS.
18. 2014 DU 1026 Déclassement et vente d'un terrain 8 à 12 rue Louis Armand (15e) à Bouygues Immobilier.

Monsieur le Maire : Des interventions ? Oui, M. Roche-Noël.

M. Roche-Noël : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes saisis d'une délibération qui doit permettre la réalisation d'un projet de réaménagement considérable puisqu'il consiste, à l'emplacement de l'hôtel Pullman et de l'emprise de 2 500 m² située au droit de cet édifice, en la

réalisation d'un important programme mixte comprenant notamment 34 000 m² de bureaux pour accueillir le nouveau siège de la SMABTP ainsi que 150 chambres d'hôtel.

La mairie du 15^{ème} arrondissement est évidemment très attentive au devenir de ce secteur périphérique en pleine mutation situé aux confins des quartiers Vaugirard, Parc des Expositions et Citroën Boucicaut et directement impacté tant par la modernisation du Parc des Expositions que par la construction du Ministère de la Défense. La mairie du 15^{ème} arrondissement attend avec intérêt les conclusions de l'étude d'urbanisme engagée par la Ville et souhaite être associée au projet de requalification envisagé.

Monsieur le Maire : C'est une opération considérable, un grand projet qui est envisagé sur cette parcelle. Un certain nombre de questions se posent notamment sur l'articulation entre l'ensemble hôtelier et l'ensemble de l'Aquaboulevard qui relèvent d'entreprises différentes, Bouygues d'une part et Unibail de l'autre. Il semblerait que l'articulation ne se fasse pas dans les conditions espérées au départ. Les projets ont évolué. Nous lisons dans le projet de délibération que nous connaissons les études à l'automne et qu'elles seront soumises à concertation.

En tant que maire d'arrondissement, je ne peux que souscrire à votre proposition. La mairie et le conseil d'arrondissement souhaitent être associés le plus en amont possible au débat sur cet aménagement urbain. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons émis un avis d'attente sur le permis de construire déposé dans l'attente de plus de précisions sur ce qui peut se passer entre Bouygues et Unibail concernant le devenir notamment de l'Aquaboulevard. C'est une zone très importante pour notre arrondissement et qui bouge beaucoup avec le ministère de la Défense, etc. Je pense que le souhait que nous exprimons sera retenu par la Mairie centrale. Mme Hidalgo a opiné du chef. Je m'en réjouis. Mme de Clermont-Tonnerre souhaite ajouter quelque chose ?

Mme de Clermont-Tonnerre : Monsieur le Maire, puisque vous m'y invitez et qu'il s'agit d'une délibération importante, je vais effectivement rajouter quelques mots. Après la construction du Pentagone, la rénovation de la Cité de l'Air et la réalisation du programme de bureaux dont nous venons de poser la première pierre puis prochainement la rénovation du Parc des Expositions, le sud-ouest du 15^{ème} arrondissement amorce la révolution urbaine le long du boulevard des Maréchaux.

Je pense que nous pouvons nous réjouir que cette évolution se poursuive de l'autre côté du périphérique avec la rénovation du secteur Lenglen - Pierre Armand - Colonel Pierre Avia qui mettra en valeur ce quartier du 15^{ème}, certes

éloigné du cœur de l'arrondissement, mais pas du cœur des élus. Comme vous le savez, le maire du 15ème et le député de la circonscription Jean-François Lamour sont très attentifs à son évolution. Je salue en particulier le combat qu'ils ont conjointement mené pour engager la reconquête d'une partie des espaces occupés par l'héliport et améliorer la qualité de vie des habitants de ce quartier.

Deux grands projets vont prochainement contribuer à la rénovation et la valorisation du secteur Louis Armand - Colonel Pierre Avia. D'une part, la requalification de l'Aquaboulevard a fait l'objet d'une réflexion approfondie avec Unibail pour lancer un vaste projet de restructuration de ce site de loisirs et des commerces et cinémas attenants. Les problématiques de trafic routier de la Porte de Sèvres, le réaménagement du parvis et l'urbanisation de la rue du Colonel Pierre Avia ont été pris en compte. D'autre part, la démolition de l'ancien hôtel Pullman, qui datait de 1973, laissera la place à la réalisation d'un hôtel 3 étoiles de 149 chambres le long de la rue Louis Armand, à la construction d'un bâtiment de 7 étages qui accueillera, entre autres, le siège de la SMABTP. L'ensemble de cette opération donnera lieu à un traitement paysager de qualité avec la plantation de nouveaux arbres et la réalisation d'un jardin de 2 000 m² ouvert au public mais dont la gestion relèvera de la SMABTP.

S'agissant du contenu précis de cette délibération, je rappelle qu'en 2006, la Ville a vendu le terrain de l'hôtel Pullman au groupe Accor. En janvier 2012, Accor a vendu ce même terrain à Bouygues pour y réaliser l'opération que je viens de détailler. Or, ce projet ambitieux ne pouvait se réaliser sans l'annexion de la parcelle d'espaces verts de 2 500 m² située au pied du Pullman et dont l'intégration permet d'optimiser la constructibilité de cet ensemble. Cette délibération a donc pour objet le déclassement et la vente par la Ville de Paris à Bouygues pour 26 millions d'euros de cette bande de terrain à l'exclusion d'une canalisation qui appartient à Eau de Paris.

Je vous invite, mes chers collègues, à émettre un avis favorable sur ce projet. Un avis que j'assortis de deux souhaits. D'une part, le fameux comité de site portant sur l'aménagement du sud du 15ème, demandé depuis des mois et des mois voire des années, doit enfin être mis en place avec une date de réunion arrêtée. De nombreux points ont vocation à y être traités, en particulier la gestion des flux sur le sud de l'ensemble du 15ème arrondissement. D'autre part, je souhaite que le maire du 15ème ait communication en temps réel des études actualisées sur le réaménagement de l'ensemble du sud de l'arrondissement et soit étroitement associé à l'élaboration des projets portant sur ce secteur. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Mme de Clermont-Tonnerre. Je vais donc porter aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

19. 2014 DU 1029 ZAC Citroën Cévennes (15e) - Régularisations foncières.

20. 2014 DLH 1019 Maintien de la garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.

Monsieur le Maire : M. Cravenne.

M. Cravenne : Je me réjouis de ce projet de délibération puisqu'enfin la mairie de Paris se souvient que des ateliers d'artistes existent dans le 15ème arrondissement. Depuis 10 ans, les ateliers de la rue Ginoux attendent d'être rénovés. Depuis 2001, depuis que la gauche est au pouvoir à Paris, aucun atelier d'artiste n'a été créé dans notre arrondissement. Cette délibération était particulièrement attendue par la communauté artistique du 15ème. Nous espérons que c'est le début d'un mouvement qui ne s'arrêtera pas. Les artistes du 15ème méritent que la considération de la mairie de Paris leur soit enfin accordée et durablement.

Monsieur le Maire : Je crois que vous avez tout dit. Il n'y a rien à ajouter. M. Rigaud.

M. Rigaud : Suite à cette brillante intervention, j'invite les membres de la majorité à voter favorablement cette délibération.

Monsieur le Maire : J'en profite pour dire que nous avons une population importante d'artistes dans le 15ème. Je souhaite que des ateliers d'artistes nouveaux puissent être créés dans le 15ème en dehors même de cette réhabilitation qui est opportune. Je sou mets aux votes. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

21. 2014 DLH 1021 Location de l'immeuble 52, rue de Vouillé (15e) à ELOGIE-Bail emphytéotique.

Monsieur le Maire : Des interventions ? Mme de Clermont-Tonnerre.

Mme de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, après avoir terminé la mandature précédente par une salve de préemptions avec entre autres, le 60 Convention, le 28 Lacordaire, le 202 Convention et le 12 Rosa Bonheur, nous amorçons cette nouvelle mandature sur le même rythme. Après le 9 rue Robert Fleury auquel nous nous sommes opposés le mois dernier, la mairie de Paris vient de préempter l'immeuble du 52 rue de Vouillé dont il est question

dans cette délibération. Le mois prochain, nous aurons probablement à délibérer sur le 76 Mademoiselle dont la préemption a été décidée par la mairie de Paris il y a 3 semaines.

Cette systématisation des préemptions empêche la réalisation de programmes privés. C'est le cas au 52 rue de Vouillé où aucun appartement privé ne pourra être réalisé du fait de la préemption de ce bien par la Ville alors qu'un entrepreneur portait un projet de logements sur cette emprise. Son projet ne pourra donc aboutir, ce qui est d'autant plus consternant que ce quartier du 15ème accumule les logements sociaux. Je vous rappelle pour mémoire que le 52 rue de Vouillé a aussi été préempté, que nous sommes à proximité du foyer Alphonse Bertillon mais aussi à deux pas du secteur Castagnary où les programmes sociaux se multiplient entre les rues de Vouillé et Brancion. Par ailleurs, concernant la rue Castagnary, nous sommes toujours dans l'attente de l'étude urbaine demandée au directeur de l'urbanisme en novembre dernier. Cette étude avait pour objet de travailler sur différents scénarii en vue d'un réaménagement ambitieux et concerté de cet axe qui prenne en compte les propositions des riverains. Jusqu'à ce jour, nous n'avons à ma connaissance, Monsieur le Maire, pas eu communication de cette étude pourtant très attendue.

J'en reviens à la question du logement social. Le manque criant de PLS dans les programmes portés par la Ville conduit nombre de jeunes couples à quitter le 15ème arrondissement pour Issy-les-Moulineaux et maintenant Boulogne dont le maire, Pierre-Christophe Baguet, m'a indiqué la semaine dernière que tous les jeunes couples qui arrivaient à Boulogne venaient du 15ème. Nous demandons une nouvelle fois que le maire d'arrondissement soit consulté et concerté en amont et en toute transparence sur les opérations de préemption avant qu'elles ne soient décidées par les adjoints au maire de Paris. J'avais pourtant cru comprendre à travers vos déclarations lors du dernier conseil de Paris, Mme la Maire de Paris, que vous appeliez à une plus grande déconcentration en renforçant le rôle du maire d'arrondissement en tant qu'échelon de proximité au service des administrés. Or, le système mis en place par l'exécutif parisien écarte les maires d'arrondissement de toute décision en ce domaine.

J'ajoute par ailleurs que le rapport de la mission d'information et d'évaluation consacré à la politique immobilière de la collectivité parisienne précisait que des progrès devaient être faits en matière d'information des maires et des conseils d'arrondissement. Ceux-ci doivent être mieux associés aux décisions prises dans leur arrondissement dans le domaine immobilier. Je crois qu'une telle concertation permettrait d'éclairer les adjoints au Maire de Paris sur les réalités locales et sur l'opportunité ou non de préempter le bien visé. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Oui.

Mme Patrice : Je voulais juste préciser qu'il s'agissait de 12 logements sociaux dans un immeuble totalement vétuste. Il me semble que cela s'inscrit dans une mise en place de logements sociaux qui favorise une certaine mixité sociale.

Monsieur le Maire : Nous avons, pour ce qui nous concerne, notamment dans la mandature précédente, voté la quasi-totalité des projets de délibération concernant la réalisation de logements sociaux, voire même la préemption. Nous ne sommes pas contre par principe. Vous le voyez déjà dans nos votes successifs. Mais là, nous sommes dans un secteur qui comporte un nombre considérable de logements sociaux, ne serait-ce que dans la rue Castagnary. 400 nouveaux logements sociaux sont en projet. C'est bien sûr très bien pour les demandeurs de logements. Nous en avons voté beaucoup et nous en voterons encore beaucoup.

Je constate qu'il n'y a pas de dispositif particulier mis en œuvre pour accompagner cette augmentation significative de population qui, par définition, connaît des problèmes sociaux, que ce soit en amélioration des services sociaux, en assistantes sociales, en travailleurs sociaux ou en équipements collectifs, à part une crèche livrée en 2011. Je constate également que les déclarations d'intention d'aliéner sont prises quasiment systématiquement sans aucune concertation, voire sans information. Nous l'avons d'ailleurs fait remonter à l'époque au Maire de Paris précédent.

Nous recevons de plus en plus de lettres de mécontentement, pour ne pas dire de mal-être, d'habitants de la rue Castagnary qui se voient environner par une concentration de plus en plus forte de logements sociaux. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé en novembre dernier une étude globale sur l'évolution du quartier Castagnary. Le directeur de l'urbanisme m'a fait parvenir, il y a quelques jours, un document. Ce document est simplement une liste des projets en cours et à venir dans le secteur, ce qui est déjà bien. Mais nous souhaitons être associés à une réflexion. La rue Castagnary a connu une évolution avec certains aspects positifs et d'autres qui le sont moins. Il serait opportun que nous ayons un jour, au niveau de la mairie d'arrondissement en tout cas, un débat, une concertation sur l'ensemble de l'aménagement de la rue Castagnary. C'est pourquoi nous donnerons un avis défavorable à cette délibération.

M. Rigaud souhaite s'exprimer.

M. Rigaud : Il est vrai que lors du dernier conseil d'arrondissement, nous avons eu une délibération très analogue. Nous nous apercevons de l'absence de concertation. Le projet semble inadapté aux besoins des Parisiens du 15^{ème}. Le mode d'acquisition est contre productif. Il contribue à surenchérir le prix du m²

dans Paris. Certaines affirmations ne sont pas fondées. M. Mano explique que nous sommes sur une zone sociale déficitaire, ce qui n'est pas le cas.

J'ai retrouvé une lettre de M. Mano de 2010 que je vous remettrai bien volontiers. Elle fait l'inventaire des réalisations conséquentes de logements sociaux sur notre secteur. A la suite de cette lettre, d'autres projets sont en train de voir le jour. Il y a un projet d'EHPAD et de 60 logements sociaux supplémentaires à l'angle de la rue du Bessin et de la rue Castagnary. Souvenez-vous. Il y a aussi un projet de réhabilitation du laboratoire central des Ponts et chaussées avec un nombre considérable de logements sociaux en vis-à-vis de zones où, manifestement, les bailleurs sociaux ont beaucoup de mal à gérer la quiétude des gens qui y habitent.

Sur la rue Castagnary, en rapportant la dernière délibération, M. Baghdad en avait déduit que j'étais contre le logement social, ce qui est très loin de la réalité. Par contre, le long de la rue Castagnary, nous sommes très surpris que plusieurs projets avancent à grand pas, notamment au 39 - 41 rue Castagnary - où le Maire de Paris, le 25 mars dernier, a délivré un permis de construire à la veille d'une échéance importante : l'élection d'Anne Hidalgo, présente parmi nous. Nous aurions très bien pu attendre que cette élection ait lieu. Ensuite, un autre projet de 250 logements pour étudiants et jeunes travailleurs a été déposé par Paris Habitat à l'emplacement d'un bâtiment mythique maintenant, l'ancienne poissonnerie.

Nous sommes particulièrement stupéfaits puisque ces projets bordent un site industriel, installation classée pour la protection de l'environnement, jugé potentiellement dangereux dans la gestion des risques majeurs par la préfecture de police notamment dans son rapport 2009. L'annexe titre premier date de 1974 et n'a pas été réactualisée depuis. Or, vous savez pertinemment qu'il y a la charte de l'environnement, le principe de précaution et qu'il serait bon d'attendre. La CPCU doit changer son mode de fonctionnement, et utiliser non plus du fioul lourd qui représente un danger mais du gaz. Une enquête publique est obligatoire. Il est très étonnant de voir la ville accorder des permis de construire ou laisser des bailleurs sociaux déposer des demandes de permis de construire alors même que nous n'avons pas les conclusions de l'enquête publique. Celle-ci pourrait très bien aboutir à un avis défavorable des commissaires enquêteurs. La commission compte 5 commissaires enquêteurs, ce qui sort des sentiers battus. Quand bien même ce passage au gaz répondrait à un intérêt général, peut-être y a-t-il des précautions à prendre notamment du fait que ce site ne soit que classé ICPE. Un mode d'information du public permettrait à celui-ci de suivre les bonnes conduites à tenir en cas d'accident dans les installations de la CPCU.

C'est la raison pour laquelle j'invite les membres de la majorité à suivre la position de M. Goujon et donc à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. M. Baghdad.

M. Baghdad : Merci Monsieur le Maire. Notre groupe est favorable à cette délibération comme vous pouvez vous en douter. Je ne reviendrai pas sur le débat lancé encore une fois par mon collègue, M. Rigaud, sur l'établissement non mythique et le quartier Castagnary ainsi que sur le débat que nous avons sur la CPCU. Une étude sur Castagnary et sur l'amélioration de la vie du quartier a du sens. Je pense que les efforts de tous sont profitables. Mais je suis étonné car nous avons aujourd'hui 9 000 personnes demandeuses de logements sociaux dans le 15ème arrondissement. Contrairement à ce qui a été dit, la préemption est un moyen de lutter contre la spéculation car elle évite la vente à la découpe et le fait que le prix au m² de certains appartements soit très cher.

Nous sommes donc toujours favorables, comme l'a dit Mme Laurence Patrice, à ce projet notamment parce qu'il va permettre d'avoir une mixité en termes de types de logements même si cette mixité reste encore à préciser. Elle correspondra bien aux besoins des habitants du 15ème arrondissement. Ces besoins sont malheureusement très importants.

Monsieur le Maire : Merci. M. Wehrling.

M. Wehrling : Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, un projet alternatif existait sur ce site, un projet de ferme urbaine. Je pense que très peu d'élus sont contre la construction de logements sociaux dans cette salle. Je pense qu'il n'y en a aucun et qu'il faut arrêter les caricatures de manière générale. Personne n'en profite réellement.

Je pense qu'il faut réfléchir à une diversification des projets urbanistiques. Le projet de ferme urbaine qui était déposé était intéressant. Dans les feuilles de route des adjoints au Maire que j'ai consultées et lues attentivement, je note que la question de l'agriculture urbaine fait partie de la feuille de route à la fois de Célia Blauel et de Colombe Brossel, que le développement de l'agriculture urbaine est souhaité par l'exécutif mais qu'il faut aussi évidemment trouver les lieux pour développer ce genre de projet. Lorsqu'il en existe, autant s'en saisir, autant regarder la possibilité de les développer. Il faut faire en sorte que nous ayons dans Paris des projets d'agriculture urbaine qui soient de vrais projets de sensibilisation notamment des jeunes publics à l'origine de l'alimentation. Ces projets manquent à Paris. Ce que nous avons pu voir sur le projet Castagnary mériterait d'être étudié.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je soumetts au vote avec un avis défavorable. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Il est rejeté. Merci.

22. 2014 DLH 1033 Réhabilitation progressive Plan climat de logements sociaux 63-65 avenue Émile Zola (15e)-Modification des prêts garantis par la Ville demandés par EFIDIS pour 183 logements.

23. 2014 DVD 1007 Dignes parisiennes de protection contre les crues de la Seine; Marché d'études relatif aux exigences réglementaires en matière de sécurité.

Monsieur le Maire : M. Wehrling.

M. Wehrling : Monsieur le Maire, chers collègues. Vous m'avez déjà surpris M. le Maire à effrayer les foules, avec quelques perspectives peu réjouissantes sur la situation sanitaire et environnementale de notre ville. Je ne compte pas verser, tout au long de ce mandat, dans le rôle du Professeur Tournesol catastrophiste et alarmiste qui annoncerait à chaque Conseil la fin du monde. Néanmoins, je dois déjà constater qu'une opération de sensibilisation était lancée conjointement par la Mairie de Paris et la Préfecture de police sur la question des inondations qui s'appelle Plouf 75. Cela m'inquiète car j'ai l'impression qu'il n'y a pas de prise au sérieux de cette situation qui, pourtant, est potentiellement extrêmement grave. La crue centennale est une certitude dont la seule inconnue est la date.

Les conséquences ont été évaluées avec sérieux par l'OCDE dans un rapport de janvier 2014. Ce rapport nous alerte sur la grande vulnérabilité de notre ville face à ce risque naturel majeur. Je vous invite à consulter les hypothèses et cartes qui circulent. Près du tiers du 15ème arrondissement serait les pieds dans l'eau. A l'échelle de l'Ile de France, la moitié des transports en commun serait à l'arrêt notamment ceux qui sont sous les eaux, métro et RER. Les ponts seraient impraticables. 5 millions de personnes seraient privées d'eau potable. 400 000 emplois seraient affectés. Il y aurait des effets collatéraux sur l'économie française toute entière dans la mesure où beaucoup de centres de décisions du pays sont dans la capitale et que leur mise au ralenti aurait un impact sur tout le pays. L'OCDE estime les conséquences économiques de cette crue à une fourchette allant de 3 à 30 milliards d'euros. Très franchement, la situation de notre pays ne le supporterait pas.

Je dois dire que ce nouveau mandat municipal que nous entamons ne nous autorise pas à découvrir le sujet et à repartir à zéro. Le sujet inquiétait déjà lors du dernier mandat. Les élus de Paris ont déjà abordé le sujet à maintes reprises.

Peut-on se contenter d'inquiétudes renouvelées et de réponses relativement convenues expliquant, du côté de l'administration, que le sujet est bien pris en compte à tous les niveaux ? Je n'en suis pas certain. Le problème essentiel à saisir n'est pas tant de savoir si nous avons lancé les bonnes réflexions pour se préparer à cette crue mais bel et bien de savoir si nous avons le temps que nous nous donnons pour se préparer à cette crue. En effet, le temps que nous avons devant nous peut être très court ou plus long. Nous n'en savons rien. La crue centennale arrive une fois tous les 100 ans. La dernière en date est celle de 1910. En toute hypothèse, mieux vaudrait faire plus que de répondre par une liste de moyens mis en œuvre sans répondre précisément aux questions techniques posées.

La réduction des conséquences d'une crue sur les réseaux qui seraient sous les eaux est possible par surélévation d'installations stratégiques, protection des réseaux d'eau potable, protection des réseaux souterrains de transport en commun, organisation d'une circulation automobile rendue chaotique par l'inondation de nombreuses voies, préparation des habitants concernés. A ce titre, la délibération qui nous est proposée reste à mon sens trop à l'image des critiques que j'ai souvent lues ou entendues. Le calendrier est long. J'ai noté 18 mois simplement pour faire une étude. La réponse au risque est faite par des objectifs de moyens et non des objectifs de résultats. Le travail est mené à la seule échelle de Paris tout en citant les autres acteurs intervenants, confirmant au passage une des critiques du rapport de l'OCDE, à savoir la dispersion des moyens et des acteurs.

Au-delà de cette délibération qui nécessite néanmoins de l'adopter - car il s'agit de l'approbation de règles évidentes a minima - le rapport de l'OCDE préconise deux points essentiels que la Mairie de Paris met en œuvre dans les mois qui viennent :

- la sensibilisation du public et des entreprises au risque de crue centennale et des scénarii auxquels nous devons nous préparer listant les mesures préventives à prendre et les équipements de protection nécessaires ;
- la coordination des moyens mis en œuvre aux différents échelons d'intervention des pouvoirs publics. Villes, région, Etat et autres niveaux de décision doivent définir un plan d'action très concret et très rapide échelonné dans le temps, proposant des travaux rapides parant au plus urgent et des travaux plus lourds à mener si la Seine nous laisse quelques délais supplémentaires.

Au premier rang de ces travaux, figure notamment la question des barrages en amont des lacs réservoirs de la Bassée, toujours en attente de développement. A

notre niveau, au 15ème arrondissement, il faut apporter des réponses précises sur le renforcement des digues pour protéger notamment les tours du front de Seine et les postes électriques qui sont en dessous du niveau de l'eau et qui seraient envahis par les eaux, ce qui nécessiterait d'évacuer les populations dans ces tours. Encore une fois, nous ne sommes pas certains d'avoir le temps. Je suis très préoccupé aujourd'hui par le temps que nous nous donnons alors que ceci peut très bien être un problème majeur, rapide dont nous ne saisissons pas, à mon avis, l'importance et la gravité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Vous avez raison. C'est un sujet majeur. Je pense, là-aussi, que les mairies d'arrondissement ne sont pas suffisamment associées aux conséquences d'une crue centennale même si le PPRI a été élaboré dans de nombreuses administrations. Nous parlons du PPRI depuis longtemps et notamment à l'initiative de la Préfecture de police quel que soit le gouvernement. C'est tout de même la zone de défense de Préfecture de police qui est maître d'œuvre en la matière même si la Ville est bien sûr associée. Tous les partenaires sont associés. Je n'essaye pas d'en distinguer un par rapport à un autre. Le regret que je peux avoir par rapport à la Mairie de Paris est que les mairies d'arrondissement - surtout celles qui longent le fleuve - doivent davantage être concertées. La population se tournera vers elles lorsque les problèmes commenceront. Or, en tant que maire d'arrondissement, je n'ai pas été convié à une seule réunion concernant la crue centennale même si je fais toute confiance aux autorités supérieures et aux administrations toutes plus compétentes les unes que les autres pour gérer parfaitement la crue centennale.

Les mairies d'arrondissement pourraient être un échelon de sécurité intéressant. C'est la raison pour laquelle je proposerai sans doute à la zone de défense de Préfecture de police et à la Ville de venir présenter aux élus ce qu'est le PPRI et quelles peuvent être les conséquences d'une crue sur le 15ème et les mesures propres à l'entraver en dehors même de l'évènement Plouf 75 pour lequel j'ai été invité. Ce serait bien d'avoir une action pédagogique au niveau des élus. J'approuve la proposition formulée par M. Wehring sur la réflexion concernant la digue qui serait réalisée le long du Front de Seine. Pourquoi une digue le long du Front de Seine ? Parce que ce secteur est extrêmement spécifique. Les tours ne peuvent plus fonctionner à partir du moment où l'électricité manque. D'un seul coup, nous pouvons avoir à évacuer près de 10 000 personnes dans ce secteur, ce qui n'est pas le cas d'autres formes d'habitat le long de la Seine. D'autant plus que lorsque le Front de Seine a été construit, l'installation électrique était placée en sous-sol. C'est fâcheux et cela contrevient aux propositions des ingénieurs qui avaient expertisé la crue de 1910 juste après qu'elle ait eu lieu.

Nous avons travaillé les uns et les autres, que ce soit la SEM Paris Seine, EDF, la Mairie de Paris, la Préfecture de police... Sur ces 14 tours du Front de Seine, 4 seulement disposent de postes de distribution publique conformes au PPRI : Keller, Rive Gauche, Orphée, Perspective 2. 2 tours disposent d'un génie civil, propriété de la SEM Paris Seine, qui n'est pas conforme au PPRI et devant être déplacé : Evasion 2000 et la tour de Mars. 7 disposent d'un génie civil, propriété de la SEM Paris Seine, qui peuvent être mis en conformité avec le PPRI : Espace 2000, Harmonie, Reflets, Avant-Seine, Totem, Panorama et la tour de Seine. 1 tour disposent d'un génie civil en copropriété qui n'est pas conforme au PPRI et qui doit être déplacé : Perspective 1. Des visites ont été organisées par la SEM et par ERDF afin d'identifier les propriétaires d'installations électriques et définir les meilleures solutions.

Maintenant, la nécessité est d'accélérer le plus possible tous ces préparatifs. Merci. M. Dargent.

M. Dargent : Je souhaite ajouter quelques mots à ceux que vous venez de prononcer, Monsieur le Maire, puisque vous avez contribué à l'information de notre collègue M. Wehring en évoquant ce PPRI, Plan de Prévention du Risque Inondation, élaboré il y a bien longtemps sous la mandature 2001 - 2008 à l'approche de l'anniversaire de la crue centennale de 1910. J'invite les collègues à prendre connaissance de ce plan qui concerne notamment le 15ème arrondissement. Ce plan dépasse largement la Ville puisque, sous l'autorité de la Préfecture de police, tout un schéma de réactions et de mesures est prévu. Fort heureusement, ce plan ne se limite pas à l'examen prescrit par cette délibération de l'état des digues de la Ville de Paris même si c'est important. Si nous ne sommes souverains que sur les digues, le PPRI prend en compte l'ensemble du bassin versant et les communes proches de Paris.

Le plan existe. Nous pouvons être rassurés là-dessus. Ce n'est qu'un plan et nous savons très bien que dans des circonstances exceptionnelles de ce type, il y a toujours de l'imprévu mais le sérieux avec lequel ce plan a été construit constitue une garantie que dans l'hypothèse où un phénomène de ce type surviendrait, l'essentiel serait sauvegardé.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a plus d'intervention, je donne la parole à M. Lefèvre pour répondre aux orateurs.

M. Lefèvre : Merci Monsieur le Maire. Je vais conclure rapidement. Comme vient de le dire M. Dargent, la réflexion autour du PPRI est menée depuis une dizaine d'années. Je me demande pourquoi ce sujet fait encore débat. Vous venez de nous expliquer que, sous prétexte d'avoir le PPRI, nous pourrions nous passer de prendre les véritables dispositions techniques. Nous avons posé les

bonnes questions dans le PPRI mais nous n'avons toujours pas la mise en place concrète des dispositifs techniques qui permettront de régler les problèmes d'inondation. Merci.

Monsieur le Maire : Je propose une présentation de ce PPRI aux élus du 15ème. Je m'adresserai à la Préfecture de police et aux services de la Mairie de Paris. Nous allons donc voter avec un avis favorable. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité. Merci.

24. 2014 DVD 1051 Travaux d'entretien de chaussées et trottoirs parisiens. Marché de travaux (13 lots). Modalités de passation.

Monsieur le Maire : M. Pinet.

M. Pinet : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je regrette que Mme Hidalgo, Maire de Paris, soit partie. Je voulais lancer un vrai appel à un vrai plan Marshall en ce qui concerne les trottoirs et les chaussées du 15ème et sur l'ensemble de Paris. Je pense que chacun voit l'état de certaines rues, l'état de certaines chaussées de l'arrondissement, même de grandes artères. Cette mairie reçoit un nombre de plaintes incalculable. Beaucoup de gens se tordent les pieds. Il y a des trous. Certes la ville vit. Des arbres bougent les trottoirs par les racines. Des concessionnaires ouvrent et referment. Mais l'ensemble des trous sur les chaussées, l'ensemble des déformations, ne sont pas pris en compte systématiquement. Nous faisons du cas par cas mais nous sommes vraiment dans une situation indigne de la Ville de Paris. Je pourrais parler pendant 3 heures des chaussées de l'arrondissement. Je vais m'arrêter là, Monsieur le Maire. Il est dommage que Mme Hidalgo ne soit plus là mais je pense que M. Dargent fera un bon porte-parole pour un plan Marshall sur l'ensemble de la ville. Merci.

Monsieur le Maire : Ne sollicitez pas les élus. C'est bien d'avoir contenu votre temps de parole dans les 5 minutes plutôt que dans les 3 heures. Ce sujet est absolument essentiel. Nos concitoyens nous parlent chaque jour du mauvais entretien de la chaussée et des trottoirs parisiens. Tout cela coûte très cher et l'enveloppe consacrée à la restauration et à l'espace public est assez limitée. Y a-t-il des interventions ? M. Lefèvre pour répondre.

M. Lefèvre : Merci. Je le dis à chaque fois mais le budget dont nous disposons actuellement, ne serait-ce que pour les trottoirs, permet de les renouveler à peu près tous les siècles. Il y a une véritable insuffisance. J'en appelle à M. Dargent. Des problèmes de sécurité se posent. Cela a été évoqué ce matin notamment sur les pistes cyclables où le mauvais état de la chaussée est encore plus criant et dangereux pour les cyclistes que pour les automobilistes.

Monsieur le Maire : Bien. Voici un appel lancé. Je vais soumettre au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

25. 2014 DDEEES 1027 Exploitation d'un chalet de restauration légère à emporter et buvette dans le square Saint Lambert (15e).

26. 2014 DASCO 1004 Subventions (1.860.573,12 euros) et convention annuelle d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE).

Monsieur le Maire : Mme Evren.

Mme Evren : Merci Monsieur le Maire. Je souhaite commencer par un constat d'évidence. A deux semaines de la sortie des classes, personne de bonne foi ne peut contester les difficultés de mise en œuvre kafkaïennes des nouveaux rythmes scolaires. Cette réforme a été imposée à la hussarde pour des raisons purement idéologiques. Nous avons accumulé tous les inconvénients sans en recueillir de bénéfice pour les enfants.

Quel est le bénéfice quand parents et enseignants sont unanimes pour constater une fatigue accrue des enfants et tout particulièrement dans les petites classes ? Cette réforme a donc raté son objectif puisqu'elle visait, à la base, à alléger le temps de présence des enfants dans les locaux scolaires. Or, ils restent aujourd'hui plus longtemps dans l'école.

Quel est le bénéfice pour les enfants alors que cette réforme est le contraire d'une politique qualitative à cause du contenu très inégal des activités ? Cette réforme bafoue l'égalité républicaine puisqu'elle crée un système à deux vitesses avec des différences préoccupantes entre les écoles. Dans la délibération qui nous est proposée, les ateliers sont variés. Nous y trouvons l'apprentissage du jardinage, l'initiation au yoga ou à l'escrime, l'archéologie pour débutant, mosaïque, poterie, cirque, création numérique et j'en passe. Très bien mais cela est uniquement sur le papier. En effet, c'est grâce aux partenariats avec les associations sélectionnées dans le cadre d'un appel à projet. Ceux-là auront la chance d'avoir des activités intéressantes. Mais quid des autres écoles ? C'est bien là le talon d'Achille de cette réforme. Dans certaines écoles, l'enfant pourra suivre un cours de langue étrangère, dans d'autres un atelier pâte à sel ou un atelier macramé.

Le tableau, Monsieur le Maire, serait incomplet si je ne parlais du financement de cette réforme qui est le tonneau des danaïdes. L'addition ne cesse d'enfler. Prévus à 24 millions d'euros au départ, l'ardoise va bientôt dépasser les 80 millions d'euros à l'année. Lorsque nous savons que les enquêtes Pisa de l'OCDE

classent la France championne des inégalités, le vrai combat ne consiste-t-il pas à tout mettre en œuvre pour réduire significativement les rangs des 15 % à 20 % d'élèves qui ne maîtrisent pas la lecture, l'écriture et le calcul en sortant du primaire. Nous savons très bien de quelle précarité sera fait l'avenir de ces élèves. L'essentiel n'était pas les rythmes scolaires mais l'échec scolaire. Nous le constatons encore une fois, l'autocritique n'a jamais été le fort de la gauche parisienne. C'est tout de même un comble, pour finir, que ce soit la gauche qui aggrave les inégalités. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Oui, Mme Tyssandier.

Mme Tyssandier : Monsieur le Maire, chers collègues, je me joins à ce qui a été dit brillamment par ma collègue. L'année scolaire va donc reprendre en septembre. Malheureusement, les mêmes problèmes vont se poser. Nous l'avons déjà dit : manque de locaux, manque de personnel, problèmes de sécurité, problèmes de qualité des activités, coût financier important, etc... Au final, les parents sont perdus et les enfants fatigués. C'est donc l'inverse de l'objectif poursuivi par la réforme.

Je rajouterai un point essentiel. Je regrette notamment que l'intérêt des enfants en situation de handicap n'ait pas non plus été pris en compte dans cette réforme. L'impact de la réforme des rythmes éducatifs sur ces enfants n'a pas été évalué. La réalité de cette réforme est qu'elle induit une fatigue supplémentaire pour ces enfants. Elle peut même en exclure certains car les activités périscolaires proposées ne sont pas toujours adaptées.

Monsieur le Maire : Merci. M. Menguy.

M. Menguy : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, après une année de mise en œuvre de cette réforme à Paris et dans notre arrondissement, nous pouvons dire que le dispositif mis en place par la mairie centrale n'aura finalement pas fait ses preuves. Certes, nous pourrions reprendre de façon béate et peu critique le discours laudateur de nos collègues de gauche qui vantent la politique péri-éducative de la ville comme des fans aveugles la carrière d'un chanteur sur le retour. La réalité est toute autre. Elle est sans appel.

Malgré plusieurs mois de fonctionnement ou plutôt de dysfonctionnement, malgré près de 80 millions d'euros mobilisés, malgré de nombreux débats parfois fructueux, souvent stériles et toujours univoques, nous sommes appelés, ce soir, à débattre de subventions à des associations dans le cadre d'un nouvel appel à projet pour la rentrée prochaine.

La gauche dira, comme d'habitude, que nous voyons toujours le verre à moitié vide alors, pour une fois, je vais essayer de positiver en disant que certes, des

efforts ont été faits pour que nous ayons quelques informations supplémentaires, notamment lors du comité d'arrondissement auquel nous avons participé, Chantal Rolgen et moi-même, avec les services. Oui mais voilà, l'ARE est un iceberg dont la partie immergée est bien plus importante que la partie émergée et dont nous discutons ce soir. Ainsi, comment expliquer que lors du comité, nous n'avons pu avoir accès à toutes les informations concernant les associations, le nombre et la qualité des animateurs que celles-ci recrutaient, etc... Les services ne disposaient même pas de ces informations.

Est-il normal que, quelle que soit leur bonne foi qui n'est pas remise en cause ici ce soir, la plupart des renouvellements se basent uniquement sur les témoignages de REV en place, sans contrôle approfondi, ni évaluation, ni compte-rendu d'éventuelles évaluations ? Est-il normal aujourd'hui que les subventions allouées visent des associations dont nous ne savons pas si leurs animateurs disposent désormais d'une formation complète en particulier sur les PAI ? Nous savons, par retour des services, que ce n'est pas le cas et nous avons des exemples concrets d'animateurs distribuant des bonbons aux enfants au mépris des règles élémentaires de sécurité alimentaire de ces derniers.

Est-il normal que cette délibération qui nomme les associations et donne le montant de la subvention ne contienne même pas à minima la ventilation des ateliers par arrondissement ? Je n'ose demander la ventilation par école. Nous sentons que l'effort par la gauche serait insurmontable. Est-il normal qu'un an après la mise en place de cette réforme, la Ville ne soit toujours pas capable de mettre en place un dispositif de liaison avec les parents après avoir promis un cahier de correspondance qui n'est jamais arrivé, voire un système d'affichettes qui aujourd'hui encore comporte de nombreuses erreurs sur les ateliers que suivront les enfants ?

Est-il normal que nous ayons, ce soir, à débattre de ces subventions dans le cadre du conseil de juin alors même que le comité parisien de suivi se réunira jeudi prochain et que le CDEN, préparant la rentrée prochaine, aura lieu au rectorat après le Conseil de Paris, le 18 juin prochain ?

Le contexte, mes chers collègues, de vote de cette délibération est une nouvelle preuve de la marche forcée imposée par la Mairie de Paris à ses services pour faire croire que tout va bien comme dans les vieux films de propagande des républiques soviétiques. Encore une fois, l'autosatisfaction de la gauche est le seul bilan qui sera dressé de ce dispositif. Nous ne pouvons l'accepter en l'état. Vous en conviendrez, mes chers collègues, depuis le début de cette réforme, il y a plus d'un an, nous nous sommes toujours inscrits dans le sens du progrès et de l'utilité pour les enfants et pas du progrès et de l'utilité pour les socialistes.

En tout état de cause, il est bien difficile de se faire une opinion sur une délibération largement incomplète. Malgré un an d'expérience, la gauche n'a vraiment pas su améliorer la situation au bénéfice de nos enfants.

Monsieur le Maire : Très juste. M. Baghdad.

M. Baghdad : Merci Monsieur le Maire, merci chers collègues pour ces interventions multiples et riches. Comment intervenir par rapport à tout ce qui a été dit en étant le plus objectif et le plus synthétique possible ? Un certain nombre de points mentionnés par mes collègues sont tout à fait justes et peuvent prêter à débat. Jamais la gauche n'a dit qu'elle s'auto-satisfaisait de l'application des réformes, que tout était acquis et que tout irait bien dès le départ. Nous avons toujours dit qu'il faudrait faire des aménagements, notamment en début d'année scolaire. Des aménagements et des rectifications ont été apportés.

Aujourd'hui encore, l'amélioration continue. Nous ne sommes pas dans l'autosatisfaction. D'ailleurs, comme nous l'avons évoqué lors du précédent conseil d'arrondissement, une évaluation faite par un organisme indépendant va nous permettre d'avoir une évaluation globale des conséquences de l'application des rythmes scolaires dans Paris et, *a fortiori*, dans le 15^{ème} arrondissement. Nous allons étudier les conséquences que la réforme a eu en maternelle et en élémentaire sur les enfants.

Ensuite, il nous est reproché de bafouer l'égalité républicaine. Heureusement, c'est bien le contraire que nous faisons ici. Pourquoi ? Nous avons déjà eu ce débat à maintes reprises. Ces inégalités ont été croissantes avec la semaine à 4 jours, à tel point qu'un consensus s'est dégagé disant que cette semaine de 4 jours rendait la situation très difficile pour les enfants en échec. Il fallait modifier ce rythme et leur apporter des temps éducatifs d'une meilleure qualité sur des temps en école plus courts et leur permettre de s'ouvrir à autre chose afin d'avoir un bagage socioculturel plus important.

Ce n'est pas bafouer l'égalité républicaine que d'offrir à plus d'enfants de s'ouvrir à d'autres horizons. Ce n'est pas non plus bafouer l'égalité républicaine que des ateliers proposent d'une école à une autre des choses différentes. C'est la vie qui fait qu'à côté de notre école, un bâtiment permet des activités ou pas. C'est le cas aujourd'hui et c'était le cas avant avec les ateliers bleus qui préexistaient. Jamais je n'ai entendu dire que nous bafouions, avec la Mairie de Paris, l'égalité républicaine parce que les ateliers bleus proposés n'étaient pas les mêmes dans chacune des écoles. Cet argument, pour moi, n'est pas valable.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît. Nous écoutons tous les orateurs dans le silence. Merci.

M. Baghdad : Sur le financement, nous l'avons déjà évoqué la dernière fois, il y a une transparence. C'est un budget important pour la ville de Paris et différents organismes. Au sujet de l'évaluation qui en est faite notamment sur les enfants qui portent un handicap, lors de la précédente mandature, l'ancienne adjointe, Mme Colombe Brossel, avait souligné qu'une évaluation était faite. Cette évaluation sera soumise pour voir les conséquences de l'application des réformes sur les enfants qui portent un handicap. Des animateurs spécialisés ont été recrutés pour faire en sorte que ces enfants ne soient pas isolés. Des aménagements, dans un certain nombre de cas, ont été apportés. Il peut y avoir encore des dysfonctionnements. J'en conviens mais je ne voudrais pas qu'on prenne à chaque fois le contre-exemple parfait d'un enfant qui se sent isolé pour dire que forcément, à cause d'une situation réelle, la totalité du dispositif doit être remise en cause. Vous avez donné l'exemple d'un animateur qui distribue des bonbons. Cela ne veut pas dire que tous les animateurs ne sont pas bons. Cette approche est assez déroutante.

Ensuite, je peux vous rejoindre sur le fait qu'il faudrait avoir la répartition des ateliers portés par les associations de l'arrondissement et même par école pour une plus grande clarté de nos débats. Je pense que nous pouvons porter cette demande ensemble. J'y souscris complètement.

Pourquoi cette délibération aujourd'hui ? Vous avez raison. Il aurait sans doute été plus naturel de la passer après le CDEN et après les évaluations qui sont en cours d'élaboration. Je pense que la raison vient du fait que les associations qui nous sont soumises ici ont des avis doublement favorables des différentes commissions qui ont siégé. Il n'y avait pas de débat, ni sur le fond, ni sur la forme, sur l'activité des ateliers portés par ces associations. Nous pouvons donc être sereins sur ce qui serait proposé.

Pour conclure, je crois et j'espère que nous partageons tous la volonté de la réussite de cette réforme. Je ne me ferai pas le porte-parole de l'ensemble des enseignants, de l'ensemble des parents, pour dire que tout le monde pense que c'est une catastrophe. La situation n'est pas du tout celle-là. En tout cas, je préfère qu'une évaluation indépendante puisse donner ses conclusions et que nous puissions avoir un avis objectif. On ne peut pas se faire le porte-parole autoproclamé des récriminations. La Mairie de Paris et notre groupe feront tous les efforts nécessaires pour que cette réforme continue à s'améliorer d'année en année.

Monsieur le Maire : Mme Roy.

Mme Roy : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais compléter l'intervention de mon collègue José Baghdad. Il faut dire que nous ne pouvons

pas parler d'une réforme idéologique. Je suis totalement contre cette expression. Dans ce Conseil, nous partageons le même constat. La France baisse dans le classement Pisa avec une progression des élèves en échec scolaire. Il fallait bien que le gouvernement entreprenne une réforme.

Ce n'est pas de l'idéologie pour une seconde raison. Cette organisation sur 4 jours a été jugée défavorable aux élèves, notamment par l'académie nationale de médecine dans un rapport publié en 2010.

Pouvons-nous demander à M. Menguy de bien vouloir écouter ses collègues ?

Monsieur le Maire : S'il vous plaît. Je demande à M. Menguy et Mme Evren de nous faire part de leurs commentaires s'ils souhaitent prendre la parole pour que tout le monde puisse en bénéficier mais de laisser les autres orateurs s'exprimer dans le calme et la sérénité comme il convient à l'ambiance et au climat qui doit régner dans ce Conseil. Je le dis pour la dernière fois.

Mme Roy : Merci Monsieur le Maire. Nous ne sommes certainement pas d'accord mais nous vous avons écouté sans vous interrompre. Je reprends mon intervention qui portait sur ce jugement idéologique que je trouve aberrant. L'académie nationale de médecine a elle-même préconisé d'aménager la semaine d'un écolier sur 4 jours et demi, voire sur 5 jours. A partir du moment où nous avons ces estimations, il fallait bien mener cette réforme. Comme l'a dit José Baghdad, il est vrai qu'il a fallu aménager. Nous ne faisons pas de la langue de bois. Nous avons constaté des difficultés. Je pense qu'elles ont, pour beaucoup, été levées depuis.

Je tenais à dire une dernière chose. Parler du creusement des inégalités républicaines dans cette réforme est complètement exagéré. Je rejoins ce qu'a dit José Baghdad. Ces ateliers sont gratuits. Ils vont permettre à des enfants qui n'ont pas eu accès à des ateliers culturels ou scientifiques d'en bénéficier. Je crois que c'est une chance pour les petites parisiennes et les petits parisiens. J'espère que vous vous en réjouirez avec nous.

Monsieur le Maire : M. Loriau.

M. Loriau : Merci Monsieur le Maire. Je ne me sens pas particulièrement le porte-parole ou le défenseur des avis de l'académie nationale de médecine, mais il ne faut pas raconter ou faire dire n'importe quoi avec la science, Mme Roy. L'académie nationale de médecine s'était prononcée sur l'aménagement des rythmes scolaires. Elle avait prôné un rythme, pour respecter le rythme biologique de l'enfant, de 4 jours et demi. Sauf que la demi-journée supplémentaire était le samedi matin et pas le mercredi matin. Je vous prie donc de relire l'avis de l'académie nationale de médecine.

Monsieur le Maire : L'autorité médicale s'est exprimée. Il reste plusieurs interventions. Mme Tachene.

Mme Tachene : Je ne pense pas que, ce soir, nous arrivons à refaire tout le débat sur les rythmes scolaires. A mon tour, je voudrais regretter que les projets d'animation ne soient pas notifiés et ventilés pour les arrondissements. En effet, ce jeudi aura lieu la 3ème réunion du comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires avec à l'ordre du jour, le bilan attendu depuis février dernier et demandé à nouveau lors du dernier Conseil de Paris.

A cet égard, je réitère l'attention particulière qui doit être portée pour les enfants de maternelle et pour les enfants en situation de handicap. Il est vrai que pour les petits élèves, les rituels, l'alternance équilibrée entre les activités scolaires et périscolaires, l'aptitude des adultes pour animer des ateliers et gérer des enfants, ce sont des éléments qui nécessitent des égards et des efforts particuliers.

Je voulais profiter de cette délibération pour le rappeler ce soir. Je voulais rappeler également que Mme la nouvelle Maire de Paris s'était déclarée, dans une interview à la presse, ouverte à toutes les propositions d'amélioration. Avec cette délibération, ce soir, le moment est donc venu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Oui, Mme Bessis.

Mme Bessis : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, je souhaite simplement apporter une précision par rapport à l'intervention de M. Loriau. Effectivement, la question du samedi matin a été étudiée, soulevée. Il a été demandé à l'ensemble des parents sur Paris s'ils préféreraient le samedi matin plutôt que le mercredi matin. Selon le résultat de cette enquête, quasiment 70 % des parents désiraient que cette demi-journée soit le mercredi matin et non pas le samedi. Au départ, nous préférions tous que cette demi-journée ait lieu le samedi matin. Cela correspondait à un respect de la chronobiologie des enfants. Merci.

Monsieur le Maire : L'intérêt des enfants ou celui des corporations, le Maire de Lyon ne s'y est pas trompé. Il fait en plus payer les activités des rythmes éducatifs contrairement à ce qui est fait ailleurs. J'espère que ce n'est pas une anticipation pour ce qui concerne Paris. M. Colomb, membre de la majorité de gauche, est censé soutenir le gouvernement. Mais il a décidé de profiter du décret Hamon pour revoir le dispositif contrairement à la Maire de Paris.

J'entends bien les efforts d'amélioration qui ont été faits. J'en suis le premier témoin en tant que président du comité de suivi des ARE sur le 15ème comme le sont tous les maires d'arrondissement. Nous aurions pu éviter un certain nombre de problèmes si nous avions écouté, avant la mise en place de la réforme, tous

ceux qui avaient quelque chose à dire là-dessus : les directeurs d'école, les pédagogues, les enseignants, la communauté scolaire, etc.

Une bonne partie des problèmes auxquels la Mairie de Paris a eu à faire face en mettant en place les ARE avait été diagnostiquée et expliquée au Maire de Paris et à la première adjointe de l'époque pour que la réforme se passe convenablement. Le fait, qu'à l'époque, ces propositions d'amélioration ont été refusées et rejetées a amené ces problèmes que nous sommes désormais obligés de traiter dans l'urgence.

Je ne nie pas les efforts d'amélioration mais je souscris à la déclaration des collègues de la majorité pour dire qu'il reste beaucoup d'améliorations à apporter sur le fond pour éviter la perte des repères et la fatigue des élèves, les dysfonctionnements constatés en maternelle. Il faut aussi mieux clarifier les responsabilités entre directeurs d'école. Les trois-quarts d'entre eux ont écrit au Maire de Paris précédent pour l'alerter sur cette réforme, comme un certain nombre de syndicats professionnels de l'Education Nationale. Il faut donc clarifier les responsabilités entre les directeurs d'école, les équipes enseignantes d'un côté et les animateurs et les REV de l'autre. Dans la plupart des cas, les choses se passent bien mais par endroits, on nous indique que ça va mal. J'évoquerai un seul exemple pour le 15ème : le groupe scolaire Brancion. C'est une catastrophe. Nous avons deux directeurs d'école qui partent, pas seulement pour cette raison, mais parce qu'il y a un fort conflit entre le directeur de l'école élémentaire, la directrice de l'école maternelle et le REV. Cela déclenche un départ.

Il y a aussi un problème pour l'occupation des réfectoires avec des problèmes d'hygiène, des salles de cours dont certains enseignants nous disent qu'il a fallu ranger la salle après certaines activités. Un certain nombre de choses reste à améliorer. J'espère que cela sera identifié et amélioré lors de la réunion du comité de suivi qui a lieu dans 2 jours.

Concernant la concertation et l'information des parents, nous avons l'air d'y venir, mais au début les parents se plaignaient de n'avoir aucune information sur les ARE dans lesquelles étaient leurs enfants.

La répartition des enfants et la façon dont les enfants sont traités par les animateurs posent aussi problème. Il ne s'agit pas de s'opposer aux animateurs dans leur travail. Ils le font pour la plupart parfaitement bien. Lorsqu'on travaille dans une école, il faut respecter certains codes. Certains animateurs ont du mal à les intégrer, ce qui crée des problèmes dans le fonctionnement même des écoles.

Nous rencontrons également des problèmes de remplacement avec des associations défaillantes. Sur le fond, il reste beaucoup de choses à faire. Sans parler de la conception que nous avons de l'école, je pense que nous n'avons pas mesuré toute l'ampleur que cette réforme pouvait avoir concernant le sens même de l'école par rapport à ce qu'elle était auparavant. Il y a des aspects positifs et je crois que, sur le principe, tout le monde est à peu près d'accord. C'est dans les modalités d'application que cela pêche et dans l'ampleur du changement profond entre le rôle principal de l'école - l'apprentissage des savoirs fondamentaux - et les activités plus ludiques.

J'espère que ceci n'entraîne pas dans l'esprit des enfants trop de confusion, comme on nous le rapporte, entre des activités de loisirs et l'apprentissage de la lecture par exemple. Il faut aussi faire attention à l'autorité. L'autorité de l'enseignant n'est pas la même que celle de l'animateur. Les enfants confondent un peu les deux. Ils se comportent avec les enseignants comme avec les animateurs. Tout cela dénature et, en tout cas, transforme le sens et le fonctionnement de l'école républicaine.

Notre objectif à tous est la réussite de la réforme. Pourquoi ? Parce que nous voulons le succès des enfants. C'est notre motivation. C'est la raison pour laquelle, nous essayons d'évoquer tous ces sujets ici. Mme Rolgen pour répondre aux orateurs.

Mme Rolgen : Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes appelés ce soir à délibérer sur l'attribution de subventions à certains organismes ou associations qui interviendront sur le temps des ARE à la prochaine rentrée scolaire. Ces organismes ont répondu à un appel à projet lancé par la Ville de Paris sur la période mi-février, fin mars 2014. Ces projets nous ont été soumis lors d'une réunion à la CASPE. Sur 25 projets présentés, 7 ont reçu un avis défavorable.

Cependant, ce document appelle plusieurs remarques. Nous sommes appelés à délibérer sur des listes qui n'identifient pas les arrondissements concernés. Pourtant, je crois que le conseil d'arrondissement doit être saisi pour avis sur des projets concernant des affaires dont l'exécution est prévue pour tout ou partie dans les arrondissements concernés. Nous ne délibérons pas que sur le 15^{ème} arrondissement.

Ce document nous permet de constater que le budget pour les associations, proposées à la délibération, ne représente qu'un septième du budget total des ARE. A noter que le 15^{ème} ne reçoit qu'un vingtième du budget.

Se pose ensuite le problème de la répartition des intervenants. Seules 10 écoles élémentaires recevront une de ces associations et seulement une école maternelle. Cette remarque amène à souligner le problème des contenus tout à

fait inégaux des ateliers dans les écoles et de la compétence des animateurs plus ou moins formés. D'ailleurs, vous avez parlé des ateliers bleus. Il ne s'agit, en aucun cas, de pouvoir les comparer puisque les ateliers bleus sont choisis par le directeur et son équipe sur des catalogues présentés par la Ville de Paris et qu'il existe une évaluation de ces ateliers par des professionnels de la DASCO.

Les témoignages de la communauté éducative - parents, enseignants, directeurs - indiquent clairement la disparité du contenu proposé dans les écoles à l'intérieur même de l'arrondissement. Et pourtant, M. Hamon, dans son courrier adressé aux enseignants le 20 mai, rappelle qu'un impératif doit guider l'ensemble des partenaires : combattre dès le plus jeune âge les inégalités sociales et territoriales pour favoriser la réussite de chaque enfant. Je crois malheureusement que ce choix partiel et inégal d'associations intervenant sur le temps des ARE est encore un élément à verser aux multiples dysfonctionnements de ce décret sur l'aménagement des rythmes éducatifs.

Monsieur le Maire : Nous allons écouter les explications de vote de M. Baghdad.

M. Baghdad : Merci Monsieur le Maire. Je souhaite souligner que dans cette délibération, assez peu d'associations du 15ème arrondissement avaient été retenues pour les activités dans le cadre des ARE. C'est un regret. Nous l'avions souligné il y a quelques mois lorsque le constat avait été fait. Il ressortait qu'il fallait faire un effort pédagogique et un accompagnement plus important des associations. Force est de constater que ce travail n'a pas été complètement rempli ou, en tout cas, qu'il n'a pas atteint ses objectifs. Je pense que nous aurions tous aimé que plus d'associations du 15ème soient impliquées. Beaucoup d'associations du 15ème sont de qualité et auraient pu apporter des choses avec des animateurs également de qualité. Je crois que nous devrions en prendre tous conscience pour que la prochaine fois, nous puissions avoir plus d'associations du 15ème présentes pour les activités proposées. Merci.

Monsieur le Maire : Nous pouvons au moins tomber d'accord là-dessus M. Baghdad. Je partage tout à fait votre analyse. Mais je suis embarrassé sur ce projet de délibération parce que je suis partagé entre l'approbation et l'imperfection qui a été rappelée par certains orateurs. Je me plais à les suivre. Cela nous conduirait plutôt vers un sursis à statuer pour ne pas voter contre. Cela n'a pas de sens. Voter pour est compliqué puisque dans le projet de délibération même, il n'y a pas de rattachement des activités des associations à l'arrondissement contrairement à l'article du CGCT.

Ce que je propose, mes chers collègues, c'est que l'on ne se prononce pas dans l'attente peut-être du Conseil de Paris afin de pouvoir rattacher les associations aux écoles et aux animations qu'elles font dans l'arrondissement. Si vous êtes

tous d'accord, je vous propose de surseoir à statuer. Je dis cela de façon plutôt positive. Nous attendons le Conseil et nous ne nous prononçons pas ? M. Baghdad ?

M. Baghdad : Monsieur le Maire, sur le fond, nous sommes favorables, comme vous pouvez vous en douter, à la délibération. Nous aussi aurions souhaité pour plus de clarté dans nos débats, une corrélation entre les ateliers et les associations présentes dans le 15ème arrondissement. Il n'y a aucun débat sur le principe. La modalité, vous la choisissez Monsieur le Maire. En tout cas, notre groupe est favorable. Je ne peux pas en dire plus.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, êtes vous d'accord pour surseoir à statuer ? La gauche ne prend pas part au vote. Donc nous nous reverrons au conseil de Paris. Merci de ce débat très riche et très constructif. C'était extrêmement intéressant de voir l'échange de tous ces arguments concernant un sujet essentiel, puisqu'il s'agit de l'avenir de nos enfants.

27. 2014 DAC 1051 Subvention (700.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

28. 2014 DAC 1190 Subventions (930.000 euros) et conventions avec 33 sociétés et 1 association.

Monsieur le Maire : Cela concerne le cinéma, le Chaplin, proche de notre arrondissement et avec lequel nous travaillons beaucoup.

29. 2014 DAC 1023 Subvention (4.000 euros) à l'association Chœur et Orchestre Symphonique de Paris (15e).

Monsieur le Maire : J'espère que le Chœur et Orchestre Symphonique de Paris pourra se tenir un jour dans le 15ème aussi, même s'il n'y est que domicilié. Le message est lancé.

30. 2014 DAC 1113 Subventions (56.130 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vais soumettre à votre vote les délibérations qui n'ont pas appelé de discussion. Je vous invite donc à un vote positif. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

31. V152014068 Vœu adressé au Maire de Paris relatif à la sécurisation du passage Keller présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Jean-Baptiste MENGUY, Hubert MARTINEZ,

Audrey LEVAVASSEUR, Daniel-Georges COURTOIS, Anne TACHENE et les élus des groupes UMP et UDI-MODEM.

Monsieur le Maire : Mme Levavasseur va présenter ce vœu en une minute.

Mme Levavasseur : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, en tant qu'adjointe de quartier, j'ai récemment été interpellée par Mme Gautron, principale du collège Guillaume Apollinaire, pour des incidents qui se sont produits dans la cour du collège dans la nuit du 14 au 15 avril dernier. Des individus se sont introduits dans la cour, ont incendié des poubelles et accroché divers documents sur les vitres du préau. Une plainte a été déposée le 15 avril.

Depuis 2008, ma collègue Agnès Evren a déposé plusieurs vœux afin de sécuriser le passage qui longe ce collège et la piscine Keller. Ce passage pose de sérieux problèmes pour les riverains ainsi que pour les élèves. Tout d'abord, la palissade qui longe la cour du collège est trop basse, ce qui permet à des personnes de s'introduire dans la cour de l'établissement, comme en avril dernier. Les élèves aussi peuvent passer au dessus, ce qui présente un réel danger.

D'autre part, il arrive régulièrement que des objets soient projetés dans la cour au risque de blesser les élèves. En juin 2013, un élève avait jeté une trottinette par-dessus la palissade. La sécurité est un droit. Il est important que les parents ne soient pas inquiets lorsqu'ils déposent leurs enfants dans les établissements scolaires.

C'est pourquoi, nous réitérons les demandes que nous avons déjà adressées et qui, malgré leur importance pour la sécurité des élèves du collège et pour les habitants du quartier, n'avaient pas été entendues. Nous demandons que des crédits soient accordés par la Mairie de Paris et que des ordres soient donnés pour que la palissade qui longe la cour du collège soit rapidement rehaussée par la DASSCO. Nous demandons également que la SemPariSeine soit saisie pour la mise en œuvre de la fermeture nocturne du passage. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien. M. Menguy, conseiller de Paris, chargé des collèges va répondre.

M. Menguy : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le vœu déposé par notre collègue Audrey Levavasseur est tout à fait justifié. Il correspond à une attente, voire à une exigence de sécurisation et de tranquillisation d'un secteur qui en a bien besoin, à savoir les abords du collège Guillaume Apollinaire. Il ne faut pas s'y tromper. Les récents événements survenus mettent en lumière une carence évidente de la ville à renforcer des équipements pour le bien du collège et pas un hypothétique dysfonctionnement de la gestion de ce dernier. Ces équipements ont été demandés, réclamés à plusieurs reprises d'abord par le

collège lui-même à travers des diagnostics locaux de sécurité et par ce Conseil au travers de différents vœux portés dans cette enceinte et au Conseil de Paris par vous, Monsieur le Maire, mais aussi par notre collègue Agnès Evren et moi-même.

Rien depuis n'a été fait en particulier sur l'élévation de la fameuse palissade dont la taille réduite frappe quiconque se déplace sur le terrain pour le constater. D'un point de vue factuel, ce vœu est donc logique au regard de l'absence totale et coupable de réactivité du département de Paris.

Je souhaite apporter deux remarques complémentaires. D'abord, nous ne pouvons que déplorer la politique de la gauche vis-à-vis des collèges parisiens. Le collège Guillaume Apollinaire en est une illustration regrettable. Nous n'avons de cesse de demander l'application scrupuleuse des demandes des collèges eux-mêmes formulées dans leurs diagnostics locaux de sécurité, ce qui n'est absolument pas fait. Cela a des conséquences directes sur la sécurité des élèves et des enseignants.

Cette politique est une des principales causes de désaffection, voire de mauvaise image injustifiée de certains établissements qui payent sans le vouloir la négligence de la Ville. Je rappelle que notre position est claire sur ces sujets. Le collège ne doit pas être l'éponge des problèmes à ses abords. Il doit protéger les enfants et non les exposer. Le collège ne doit pas non plus être le prétexte aux échecs des politiques publiques municipales qui, au final, n'auront réussi qu'à coller une étiquette sur des contrevenants qui n'enfreignent pas plus la loi parce qu'ils sont inscrits dans tel établissement, que parce qu'ils sont de tel quartier, de telle rue, de telle famille ou de telle ville.

Ne nous trompons pas de débat et surtout ne nous trompons pas de priorité. Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis particulièrement favorable sur ce vœu.

Monsieur le Maire : M. Dargent pour une explication de vote.

M. Dargent : J'aimerais revenir au contenu du vœu tel qu'il nous a été soumis. Il y a deux propositions. S'agissant de la seconde, il n'y a pas de difficulté particulière. La SemPariSeine peut conduire une étude sur la fermeture nocturne du passage. En revanche, contrairement à ce qui a été dit, sur le premier alinéa, les choses ont été conduites, M. Menguy, même si on souhaite toujours que cela aille plus vite.

La DASCO a demandé, suite à nos interventions, un diagnostic de sécurité à la DPP. Les conclusions de cet audit ont été transmises fin 2013. Elles aboutissent à des préconisations précises sur le rehaussement de la palissade et sur un grillage à mailles fines. Nous sommes tous d'accord pour considérer cette

mesure comme utile. Elle sera proposée dans le cadre de la programmation 2015 des collèges. De fait, la mesure est décidée. C'est la raison pour laquelle ce vœu est sans objet, mis à part le 2ème alinéa. Nous ne prendrons donc pas part au vote puisque le vœu demande quelque chose qui est décidé. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de ces explications M. Dargent. Le vœu n'est pas tout à fait sans objet car si je me rapporte aux différents vœux, certains ont été adoptés par le Conseil de Paris et préconisaient des solutions, comme par exemple en 2008 où un vœu au Conseil de Paris évoquait la mise en place d'un système de vidéo-surveillance sur ce site avec la SemPariSeine ainsi que la pose de panneaux interdisant le passage aux deux roues. C'est Georges Sarre qui, à l'époque, le rapportait. En 2011, un second vœu prévoyait le remplacement de la palissade et la fermeture nocturne du passage.

Aujourd'hui, nous entendons et nous approuvons votre déclaration mais je pense que faire vivre ce vœu est une proposition conservatoire qui nous paraît utile. Je le soumetts au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? La gauche ne prend pas part au vote.

32. V152014069 Vœu adressé au Maire de Paris relatif à la sécurité dans les espaces verts du 15e présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Hubert MARTINEZ, Marie TOUBIANA, Alphée ROCHE-NOËL, Daniel-Georges COURTOIS, Anne TACHENE et les élus des groupes UMP et UDI-MODEM.

Monsieur le Maire : Ce vœu est présenté par M. Alphée Roche-Noël.

M. Roche-Noël : Monsieur le Maire, mes chers collègues, de plus en plus, les riverains et usagers des espaces verts du 15ème craignent que ces lieux conçus pour l'agrément ne deviennent des zones de non-droit. La réalité des faits conforte, hélas, cette inquiétude, dont notre Conseil, sous la précédente mandature, s'est déjà fait l'écho. Dans de nombreux jardins et squares du 15ème, les intrusions, trafics, nuisances, incivilités en tout genre se multiplient. Les menaces avec arme à feu dont ont récemment été l'objet des agents d'accueil et de surveillance du parc Citroën sont un exemple saillant et très préoccupant de cette évolution à laquelle il nous faut mettre un coup d'arrêt.

La mairie du 15ème s'est engagée de manière résolue dans la lutte contre cette insécurité spécifique aux espaces verts. Elle l'a fait par une présence constante des élus sur le terrain mais également par un effort financier important réalisé pour rehausser les grilles du square de l'oiseau lunaire et du terrain d'éducation physique de l'espace vert dans le square Calmette. Le square Dalpayrat a été doté de portails supplémentaires. Le square Durantou va bientôt être réaménagé.

Il ne faut pas oublier les opérations moins structurelles mais néanmoins nécessaires d'éclaircissement des végétaux.

Dans un contexte d'augmentation de la surface dédiée aux espaces verts dans l'arrondissement, ce dont nous nous réjouissons, c'est désormais à la Ville de Paris de prendre ses responsabilités, notamment en redéployant le nombre d'agents d'accueil et de surveillance. A travers ce Conseil, les citoyens du 15ème arrondissement seront particulièrement attentifs aux réponses qu'elle pourra faire à nos demandes.

Monsieur le Maire : Merci. Mme Toubiana va répondre.

Mme Toubiana : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur l'exposé de mon collègue et sur les nuisances plus ou moins graves que subissent les habitants dans les espaces verts. En conclusion, je dirai qu'une présence accrue d'agents de surveillance permettrait non seulement de sécuriser les habitants mais sûrement d'éviter que certains incidents ne se produisent. 60 agents pour 66 hectares, c'est nettement insuffisant, les espaces verts étant ouverts 7 jours sur 7. C'est pourquoi, nous aimerions connaître la situation des autres espaces verts à Paris. Aussi, dans un souci de transparence, nous demandons que la Mairie de Paris communique le nombre d'agents d'accueil et de surveillance dans chaque arrondissement. Je vous invite à voter pour ce vœu.

M. Sitbon : Je veux rappeler en préambule que, pour nous, la sécurité est bien évidemment un droit pour tous mais que nous ne croyons pas à la possibilité d'une sécurité réelle sans accompagner la politique de sécurité d'une grande politique de prévention. En la matière, nous ne voulons aucun laxisme mais aucune exagération non plus. C'est un sujet trop important pour nos concitoyens. Nous ne prendrons pas part au vote car la demande de redéploiement d'AAS qu'il contient est pour le moins imprécise. En effet, qui s'agit-il de redéployer et où faut-il prendre les agents supplémentaires ? Si la question des effectifs est importante, elle ne peut être - surtout dans notre contexte de restriction budgétaire - la seule réponse apportée.

Nous ne pouvons pas durant toute la campagne municipale, promettre de réduire les effectifs des agents de la Ville et se plaindre par ailleurs du nombre d'agents disponibles. Il y a là une certaine incohérence que je veux souligner.

L'amélioration de la sécurité dans les jardins exige que soient développées des approches plus innovantes compatibles avec les contraintes budgétaires en complément des méthodes plus traditionnelles de clôture de certains espaces verts. Afin de renforcer la présence des agents d'accueil et de surveillance dans les espaces verts et pour rationaliser leurs activités, une expérimentation a été

lancée au printemps 2013. Elle visait notamment à identifier les jardins et squares dont la fermeture nocturne ne s'avérait pas indispensable.

Cette nouvelle organisation, systématiquement conduite avec discernement et en concertation étroite avec les maires, a eu un retour positif dans la plupart des arrondissements et a été reconsidérée chaque fois qu'ils en ont exprimé le souhait. Elle a permis d'une part de faire travailler les agents de surveillance en binôme sur certains sites sensibles en matière de sécurité et, d'autre part, de leur permettre d'assurer une présence plus grande dans les espaces verts dits principaux, notamment ceux dotés d'aires de jeux qui sont, en règle générale, fortement fréquentés.

A l'issue de cette expérimentation, la réorganisation de la surveillance a été confirmée dans la grande majorité des sites. La direction des espaces verts et de l'environnement a ainsi pu redéployer 16 agents d'accueil et de surveillance sur l'ensemble du territoire parisien mais également maintenir les effectifs sur le 15ème arrondissement et réaffecter 2 agents à la surveillance de la petite ceinture du 15ème.

Je voudrais également vous rappeler la mise en place prochaine, conformément à la feuille de route fixée par Anne Hidalgo à son adjoint chargé de la sécurité, d'une meilleure coordination des services verbalisateurs de la Ville au sein d'une brigade verte. En parallèle, une action de communication très forte et immédiate auprès des Parisiens tant sur l'indispensable respect du travail des agents municipaux que sur le rappel des règles et les sanctions en matière d'incivilités sera menée.

Une réflexion est entamée sur les possibilités de rapprochement de l'ensemble des services de la ville ayant pouvoir de verbalisation sur les espaces publics, ce qui permettrait une action plus efficace et une meilleure reconnaissance du travail accompli par les agents concernés.

En matière de sécurité, faire de grandes déclarations et exagérer certains faits en soufflant sur les braises, comme vous le faites dans le vœu en parlant d'AAS qui auraient été menacés avec des armes à feu, alors qu'il ne s'agit, d'après mes informations, que d'un pistolet factice n'est pas positif.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas grave alors. Je ne sais pas si l'AAS a eu le temps de vérifier.

M. Sitbon : Ce qui sera positif, c'est la poursuite d'une politique rigoureuse liant sécurité et prévention. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien. M. Sitbon a choisi le ton de la polémique alors que nous, nous choisissons simplement la défense de la sécurité de tous les

promeneurs qui se font agresser jour après jour dans les parcs et jardins de la ville et dont nous recevons des doléances, comme le commissariat de police, de plus en plus nombreuses.

Je pense qu'il est dommage d'adopter cette tonalité. Mme Giboudeaux, ancienne adjointe chargée des espaces verts, aujourd'hui recrutée, par compensation j'imagine, au cabinet de Mme Hidalgo - c'est en tout cas ce que j'ai pu lire dans la presse - nous avait indiqué qu'elle affecterait, lorsque la petite ceinture devait ouvrir sur près de 5 hectares d'espaces verts nouveaux, 2 agents supplémentaires. Vous l'avez évoqué dans votre réponse. Effectivement, nous avons reçu 2 agents supplémentaires lors de l'ouverture de la petite ceinture. Mais ces agents ont été aussitôt redéployés dans d'autres directions. Nous avons donc reçus 2 agents mais 2 autres agents ont été rendus à la direction. C'est cela qui peut être reproché à la politique en matière d'effectif et de sécurité de la Ville. Finalement, les agents de surveillance avec lesquels nous discutons se plaignent énormément de ce manque d'effectif, ce qui amène beaucoup de problèmes.

Nous avons proposé d'ailleurs que la petite ceinture, qui est bordée par des immeubles nombreux, soit vidéo protégée, ce qui aurait été là une technique utile et qui aurait peut-être évité de voir réaffecter des personnels. Nous n'avons jamais demandé le recrutement de personnels supplémentaires à la mairie puisque 15 000 personnels ont été recrutés depuis 2001. Nous avons simplement évoqué le redéploiement entre un certain nombre de directions, de services, peut-être de l'administration centrale vers les services de proximité dans les mairies d'arrondissement qui sont en sous-effectif chronique. Je parle sous le contrôle de notre directrice générale des services qui a encore perdu des effectifs par note de service qui lui a été adressée il y a quelques jours à peine.

Je rajouterai 2 squares à la liste que nous vous avons donnée. Des événements récents viennent de s'y produire. J'ai sous les yeux les rapports faits par les agents de la Ville. Dans le square Saint-Lambert, une bande dite des Périchaux et une bande de Saint-Lambert sont venues s'affronter à l'arme blanche le 31 mai. Dans le square Pablo Casals, près du front de Seine, une femme avec minerve a été attaquée avec son enfant le 2 juin.

Nous avons ce genre d'incidents tous les jours et nous pensons qu'une présence humaine aussi bien par les AAS que par les ISVP, qui est préconisée par tous je crois, est utile et nécessaire. Nous souhaitons qu'il y ait plus d'agents de sécurité à la ville de Paris en redéploiement par rapport à d'autres directions. Nous n'avons pas la même conception, sans doute, des choses à ce point de vue même si dans la réponse qui vous a été écrite par le cabinet de Mme Hidalgo, nous pouvons nous retrouver sur un certain nombre de choses. Je parle des

brigades vertes que nous avons proposées aussi et du rapprochement des services que nous avons préconisé aussi. C'est l'intérêt des Parisiens. J'espère que là-dessus, nous pourrions nous retrouver. C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter en faveur de ce vœu. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? La gauche ne prend pas part au vote.

33. V152014070 Vœu au Maire de Paris relatif à l'aménagement du Pôle Montparnasse présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Franck LEFEVRE, Claire de CLERMONTTONNERRE, Jean-Philippe PIERRE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Daniel-Georges COURTOIS, Anne TACHENE et les élus des groupes UMP et UDI-MODEM.

Monsieur le Maire : Ce vœu est présenté par Mme de Clermont-Tonnerre.

Mme de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le réaménagement du Pôle Montparnasse de la place du 18 juin 1940 jusqu'à la place des 5 Martyrs du Lycée Buffon s'impose. D'une part les nouvelles lignes à grande vitesse qui desserviront Rennes et Bordeaux vont engendrer une hausse considérable du nombre de voyageurs. La gare Montparnasse, qui accueille aujourd'hui 50 millions de voyageurs par an, prévoit pour 2030 une fréquentation de 80 millions de voyageurs. Plusieurs projets de rénovation doivent également être engagés sur ce secteur, en particulier la rénovation de l'ensemble immobilier Tour Maine Montparnasse puisque le groupe Icade souhaite moderniser et requalifier ce centre commercial vieillissant. Ce projet a d'ailleurs fait l'objet de différentes études mettant en scène plusieurs scénarii d'évolution et de rénovation de ce grand ensemble immobilier.

Par ailleurs, nous sommes depuis des années confrontés à des problèmes d'encombrement de l'espace public aux abords de la gare, problèmes auxquels s'ajoutent les demandes portées par la SNCF de mise en place d'un jalonnement pour fluidifier l'accès routier à la gare et améliorer la signalisation et le stationnement notamment des deux roues aux abords de ce pôle d'échanges.

Face à ces multiples problématiques, un comité de site avait été mis en place il y a quelques années afin de réfléchir à l'évolution de l'ensemble du secteur Montparnasse et de traiter des questions d'accessibilité, de développement commercial et d'attractivité économique.

Or, depuis la fin des travaux de réaménagement de la rue de Rennes, ce comité ne se réunit plus et l'exécutif parisien semble aux abonnés absents. C'est pourquoi, au vu de l'importance de ce projet, des enjeux économiques et de qualité de vie qui sont liés à l'évolution de ce quartier, avec mes collègues des groupes UMP et UDI-MoDem, nous demandons à Mme la Maire de Paris de

communiquer les études urbaines réalisées sur la restructuration du Pôle Montparnasse et d'associer la mairie du 15ème à cet important projet de réaménagement.

Monsieur le Maire : Je vais dire deux mots à ce sujet, Mme de Clermont-Tonnerre. Nous nous trouvons face à ce qui pourrait être le grand projet d'aménagement urbain de la mandature pour le 15ème arrondissement. D'autres espaces sont à aménager. Nous avons posé la première pierre, encore récemment, à côté de ce magnifique bâtiment que sera le ministère de la Défense, des 95 000 m² de bureaux de la Corne Ouest. Le grand centre d'affaires du sud-ouest parisien est en cours. Nous avons parlé du secteur Aquaboulevard. Mais là, nous sommes en plein cœur de ville, au milieu de plusieurs arrondissements. Cela représente un nœud de communication considérable qui peut être aussi important que celui des Halles. La ville travaille depuis des années pour trouver la meilleure façon de reconstruire ce pôle urbain majeur qui se situe entre la gare Montparnasse et la rue de Rennes.

C'est vrai qu'en 2012, des projets nous ont été présentés ici-même. Je les ai sous les yeux. Il y a une prolongation de la rue de Rennes qui irait jusqu'à la gare et jusqu'à la Tour qui serait elle-même rhabillée et transformée. La nuit, elle était vêtue d'habits de lumière depuis quelques années mais cela pourrait être la solution pour cette Tour Montparnasse tant décriée que d'être revisitée. Il est question de reconstruire un mail planté qui pourra être une prolongation de la rue de Rennes jusqu'à la gare Montparnasse et d'une reconfiguration du parvis. Ce qui est gênant sur l'aménagement urbain actuel, c'est qu'on ne se reconnaît pas dans cet épouvantable fatras quand on le parcourt. C'est plus un obstacle qu'une liaison. Ce devrait être une liaison entre le 14ème et le 15ème, entre le 6ème et le 15ème, entre la rue de Rennes et la gare Montparnasse, etc. Actuellement, tout est bloqué. Il n'y a pas de lisibilité. L'espace urbain est totalement à remodeler. Il n'y a pas d'accessibilité.

L'urbanisme est daté. Il pourrait être considérablement embelli en étant modernisé avec une rue commerçante, des bureaux, des jardins et équipements publics. Cela serait l'aboutissement de l'arc vert structurant que nous essayons de constituer dans le 15ème par la petite ceinture transformée en coulée verte, par les quais, par la végétalisation des boulevards des Fermiers Généraux, etc... Et en plus, il y a l'augmentation de 50 % du trafic passager à la gare Montparnasse qui est déjà sursaturée. On ne peut pas se garer. Tout le secteur est encombré. Le stationnement est anarchique. Les transports en commun sont défaillants.

La Ville de Paris et ses services travaillent. Nous pensons qu'aujourd'hui, il faut donner un grand coup d'accélérateur. Les Parisiens et les riverains attendent une

profonde transformation urbaine de ce secteur. Les projets existent. Bien sûr, ce n'est pas facile de mettre d'accord les 350 copropriétaires de la Tour Montparnasse. Si les copropriétaires n'arrivent pas à se mettre d'accord, je pense qu'il serait opportun que la Ville soit l'élément moteur et qu'aujourd'hui, elle sorte de ses cartons des projets et qu'elle les lance comme elle a su en lancer d'autres dans d'autres secteurs. Ce n'est pas de la même ampleur que les Batignolles mais il y a pu avoir une maîtrise d'œuvre qui a abouti à la réalisation d'un nouveau quartier de Paris.

Le 15ème ne doit pas être délaissé. Nous allons avoir la rénovation de tout le sud-ouest du 15ème grâce à la rénovation du Parc des Expositions, le ministère de la Défense, peut-être la Tour Triangle, l'Aquaboulevard et tout le secteur derrière. Il serait bon que de l'autre côté aussi, sur Montparnasse, la ville puisse accompagner, piloter ou initier un projet que nous suivrons avec elle le plus possible, à condition que nous y soyons, évidemment, associés le plus en amont possible.

Voilà la réponse qui est un vœu à votre vœu finalement. M. Sitbon pour une explication de vote.

M. Sitbon : Il n'y a pas d'étude urbaine en tant que telle en cours mais des études portées par plusieurs opérateurs du secteur. Nous ne sommes donc pas opposés évidemment au vœu. Les études en cours sont à des états d'avancement différents. Il faudra, à un moment donné, avoir une vision globale pour assurer la cohérence de ces différents programmes.

Le secteur de Montparnasse est inscrit dans le programme de mandature et, le moment venu, la mairie du 15ème devrait évidemment être associée aux études. Nous allons donc voter pour ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci pour le 15ème et pour Paris. Je le soumetts au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

34. V152014071 Vœu au Maire de Paris relatif au stationnement des deux roues présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Franck LEFEVRE, Daniel-Georges COURTOIS, Anne TACHENE et les élus des groupes UMP et UDI-MODEM.

Monsieur le Maire : Ce vœu est présenté par M Daniel-Georges Courtois.

M. Courtois : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, tout cela part d'un constat assez simple. Le nombre de deux roues motorisés qui entre chaque jour dans Paris a été multiplié par 2 depuis 10 ans. Parallèlement, le nombre de propriétaires a aussi augmenté. Le nombre d'emplacements reste insuffisant à

Paris. Près de 60 % des deux roues stationnent sur la chaussée. Vous conviendrez que ce nombre est relativement important. Une charte de bonne conduite avait permis d'appeler à la bienveillance pour les cas où les deux roues stationnaient sur la voie publique sans gêner le cheminement des piétons et l'accès aux installations en sous-sol. Mais nous avons constaté que le nombre de PV pour stationnement a totalement explosé, ce qui rend évidemment obligatoire de trouver une solution légale à cette question. C'est particulièrement vrai dans certains lieux du 15ème arrondissement, comme Beaugrenelle, la ceinture ferroviaire, la gare Montparnasse et le Parc des Expositions où le stationnement anarchique que chacun d'entre nous peut constater nécessite la création d'emplacements supplémentaires.

Nous souhaitons vraiment que le Maire de Paris crée, d'ici à 2020, 50 000 places supplémentaires pour les deux roues motorisés sur l'ensemble de Paris. Je me permettrais d'ajouter un petit codicille à ce vœu puisque nous constatons évidemment que les deux roues non motorisés rencontrent un certain nombre de problèmes. On nous dit qu'il y a la possibilité de trouver des dispositifs polyvalents convenant aussi bien aux motos qu'aux deux roues non motorisés. Ce serait parfait.

Monsieur le Maire : Vous avez raison. Il ne faut pas oublier les deux roues non motorisés. M. Lefèvre va répondre.

M. Lefèvre : Merci Monsieur le Maire. Tout a été dit. Le nombre de contraventions montre que la demande est très supérieure à l'offre. Il faut très rapidement créer de nouvelles places. Je rejoins ce qui vient d'être dit. Si on peut étudier des mobiliers qui permettent d'accrocher à la fois les deux roues motorisés et les deux roues non motorisés, nous ferons des économies et cela satisfera tous les usagers de deux roues.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des explications de vote ? M. Dargent.

M. Dargent : S'agissant du diagnostic, il est évidemment partagé. Il y a une insuffisance de places pour les deux roues motorisés liée à la croissance du trafic. Rappelons aussi que, compte tenu de ce diagnostic, les fonctionnaires de la Préfecture de police sont invités à faire preuve de discernement permettant ainsi aux deux roues, si le stationnement se fait sur des espaces suffisamment vastes pour ne pas nuire aux piétons, de stationner sur ce trottoir. Nous sommes d'accord. Cela ne suffit pas.

Je dois avouer une certaine perplexité quant au chiffre de 50 000 places. Je me demande comment il a pu être calculé. Il y a 83 000 deux roues dans Paris. Certains entrent mais d'autres sortent. Tout cela mérite d'être calculé. Et, contrairement à ce que le vœu sous-entend, la solution n'est pas uniquement en

surface. Elle est aussi dans les parkings en ouvrage car il est essentiel de récupérer le maximum de places pour l'espace public en surface.

Nous avons le sentiment que nous sommes dans une surenchère. Le programme d'Anne Hidalgo préconise 20 000 places supplémentaires sur la mandature. Cela ne vous a pas échappé. Qui dit plus ? 50 000. Cela ne nous paraît pas devoir fonctionner de cette façon-là. Ce que préconise le vœu aboutirait inéluctablement à la suppression de places aujourd'hui dévolues au stationnement résidentiel. Préconiser une baisse trop rapide du stationnement résidentiel ne paraît pas être une bonne idée. C'est tout de même important à Paris. Merci.

Monsieur le Maire : Merci de cet acte de contrition M. Dargent. Chacun se souvient des milliers de places de stationnement supprimées dans le 15ème sous la mandature précédente. J'ai peut-être une explication sur les 50 000 places. Avec la Ville, nous avons créé sous la précédente mandature 2 500 places pour le stationnement des deux roues motorisées. Le raisonnement a consisté à se dire qu'il fallait doubler l'effort, donc de passer de 2 500 à 5 000. Généralisé à Paris, cela fait environ 50 000 places. Il n'est pas précisé si elles étaient en surface ou en sous-sol. Vous avez raison dans les deux cas. Je sou mets à votre vote ce vœu. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Il est adopté. Je vous en remercie.

35. V152014072 Vœu au Maire de Paris relatif au mouvement de grève dans les équipements sportifs parisiens présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Jérôme LORIAU, Daniel-Georges COURTOIS, Anne TACHENE et les élus des groupes UMP et UDI-MODEM.

Monsieur le Maire : M. Courtois présente ce vœu.

M. Courtois : C'est un vœu assez simple. Nous avons constaté depuis un certain temps qu'il y a des grèves dans les équipements sportifs, notamment le 1er juin 2014 dans le 15ème arrondissement. Les équipements Armand Massard, Mourlon, Emile Anthoine, Cévennes et Croix-Nivert étaient fermés. Nous souhaitons quand même que nous puissions mettre en place un système permettant d'avoir un bilan précis de l'ensemble des fermetures des équipements sportifs constatées. Le début du mouvement social dans le 15ème arrondissement remonte à un certain temps.

Nous souhaitons également que le Maire de Paris résolve au plus vite ce conflit pour que les usagers puissent pratiquer leur sport à nouveau le dimanche. C'est extrêmement handicapant pour la population du 15ème arrondissement. Dans l'attente de la résolution de ces difficultés, il pourrait y avoir l'équivalent d'un

service minimum qui garantisse une ouverture à minima des équipements sportifs le dimanche qui sont vraiment très utilisés dans notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Merci, M. Courtois, d'avoir improvisé avec brio la présentation de ce vœu. M. Loriau va répondre.

M. Loriau : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne pouvons pas, élus du 15ème arrondissement, rester plus longtemps comme des spectateurs impuissants, week-end après week-end et regarder cette grève évoluer sans que rien ne se passe. Nous ne pouvons rester les spectateurs impuissants d'un dialogue de sourds entre la Ville de Paris et les personnels. C'est quasiment devenu une coutume. Depuis que la gauche est au pouvoir à Paris, il y a une grève par an, une grève qui paralyse les services des sports à la Ville de Paris.

Pour autant, cela n'est plus tolérable en l'état. Cette grève est désormais génératrice d'énormes tensions entre les associations et les personnels. Les associations doivent parfois traverser tout Paris, toute l'Ile de France, pour disputer un match avec des enfants. Le matin, quand les agents arrivent, ils décident de faire grève et mettent les clubs devant le fait accompli. Cela n'est plus tolérable. Il y a des enjeux de sécurité, financiers. Des clubs nous ont fait savoir qu'ils sont victimes d'amendes de la part des autorités fédérales à cause du fait de ne pas pouvoir disputer leurs matchs. Ils font l'objet de demandes de la part des familles de remboursements dans la mesure où les enfants et les adultes ne sont plus accueillis le week-end. Cela a un impact financier important pour les clubs puisque la grève dure depuis de nombreux mois.

Il est vraiment urgent d'agir. Nous souhaitons, qu'avec ce vœu, la Ville agisse très rapidement pour garantir la pratique sportive le week-end à Paris.

Monsieur le Maire : Merci, M. Baghdad pour une explication de vote.

M. Baghdad : Nous voterons contre ce vœu. La Ville de Paris n'a pas attendu ce vœu pour rentrer dans les discussions avec les organisations syndicales afin de résoudre le conflit qui concerne aussi les rythmes de travail et les horaires décalés.

Vous dites que la situation n'est plus tolérable. La grève est un droit constitutionnel. Même si cela pose des conséquences fâcheuses et que nous regrettons tous, les agents de la Ville ont la liberté de faire cette grève. Nous devons le respecter.

Au titre de la demande du vœu de faire un service minimum, vous savez aussi bien que moi, que cette disposition n'est que législative. La Maire de Paris ne peut pas l'instaurer. Il serait aberrant de voter un vœu qui serait impossible à mettre en place.

Sur le bilan que vous souhaitez avoir, j'y souscris totalement. En revanche, sur la résolution du conflit, elle ne se décrète pas, ni par vœu, ni par un mode quelconque. Il faut discuter, travailler avec les organisations syndicales qui sont dans un processus, aujourd'hui, très particulier. Les revendications sont plus fortes aujourd'hui qu'à d'autres moments. Nous espérons que ce conflit se résoudra au plus vite. Je laisserai l'adjoint chargé de la question au Conseil de Paris vous répondre plus précisément sur l'état d'avancement des discussions.

Monsieur le Maire : Vous comprenez bien que les Parisiens sont privés depuis plus de 3 mois de possibilités d'activités sportives le dimanche, sans compter les autres grèves en cours, notamment dans les crèches. C'est un autre sujet mais cela fait beaucoup de problèmes pour les Parisiens. Essayons de rétablir les choses. Ce vœu appelle à la résolution du conflit. Nous nous doutons bien que ce n'est pas ce vœu qui va le résoudre. Je le mets au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Il est adopté. Je vous en remercie.

Je vais vous faire part de quelques informations diverses. Nos prochains conseils d'arrondissement auront lieu les 30 juin, 15 septembre, 6 octobre, 10 novembre et 8 décembre.

Je vous invite aussi à participer :

- au festival des 15 Cents Coups, entre le 13 et le 29 juin, organisé dans le 15^{ème},
- au salon Paris se livre à la Tour Montparnasse, du 13 au 15 juin,
- à la cérémonie du 18 juin sur le parvis, le 17 juin à 18h30,
- à la réunion publique sur la CPCU, le 18 juin,
- à la fête de la musique sur le parvis, le 21 juin,
- au tirage au sort pour le renouvellement des conseils de quartiers pour les habitants et associations en salle des fêtes, le 1er juillet à 19h. Je vous rappelle qu'il est possible de présenter sa candidature jusqu'au 16 juin.

Je vous remercie. La séance est levée.

Le Député-Maire du 15^{ème} arrondissement


Philippe GOUJON